

DEPARTEMENT  
SOMME  
ARRONDISSEMENT  
AMIENS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**N°154/2025**

**Communauté de Communes Nièvre et Somme**  
2 Allée des Quarante - BP 30214 - 80420 FLIXECOURT  
Tél : 03/22/39/40/40

Membres titulaires en exercice : 55

Membres titulaires présents : 35

Membres votants : 41

L'an Deux mille vingt-cinq, le mercredi 17 décembre, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Nièvre et Somme légalement convoqué le jeudi 11 décembre, s'est réuni au siège de la CCNS à Flixecourt sous la présidence de Monsieur René LOGNON, Président.

**Etaient présents tous les délégués titulaires suivants :**

Mmes BENEDINI, DUFRENOY, CHEVALIER, LEPOIX, LEBRUN, DIRUY, SOUILLARD, LICOUR, LEMAIRE, Mrs DE LIMERVILLE, HERBETTE, FOURCROY, DELASSUS, ALEXANDRE E., POISSON, DELFOSSE, MARECHAL, GAILLARD, LOGNON, DELAFOSSE, MAUGER, CARPENTIER, FRANCOIS, WALIGORA, TIRMARCHE, OLIVIER, DELVILLE, BELLAREDJ, PARMENTIER, CARLE, DELATTRE, LOUETTE, BOULARD, DUCROTOY, GROSSEL.

**Etaient excusés, absents tous les délégués titulaires suivants :**

Mmes CAPRON, ROUSSEL, DE ALMEIDA, MINET, CERNEY, ALEXANDRE A., Mrs PINCHON, LEITAO, CARLIER, VIGNON, LEULIER, GUILLOT, COLOMBEL, BEC, MADANI-BUTIN, BLAIZEL, HENRY, BOULLET, LEBLANC D., LEBLANC J-M.

**Pouvoirs :**

Mr LEITAO donne pouvoir à Mme DUFRENOY,  
Mr CARLIER donne pouvoir à Mme LEPOIX,  
Mme ROUSSEL donne pouvoir à Mr DELVILLE,  
Mr HENRY donne pouvoir à Mme SOUILLARD,  
Mme DE ALMEIDA donne pouvoir à Mr CARLE,  
Mme CERNEY donne pouvoir à Mr DUCROTOY.

**Secrétaire de séance : Mr GROSSEL**

**OBJET : CONTRAT D'ASSISTANCE À MAITRISE D'OUVRAGE AVEC L'AMEVA CONCERNANT LE DISPOSITIF MUTUALISÉ « MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE À L'AMENAGEMENT ET L'ENTRETIEN DES RIVIERES » (MATAER 2025-2026)**

La séance étant ouverte,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Nièvre et Somme,

Vu l'adhésion de la Communauté de Communes Nièvre et Somme à l'EPTB Somme – AMEVA,

Depuis 2007, l'EPTB Somme – AMEVA propose à ses membres, un dispositif d'accompagnement mutualisé dénommé Mission d'Assistance Technique à l'Aménagement et à l'Entretien des Rivières (MATAER) « Somme, Rivières Vivantes ».

Dévolue initialement au suivi de programmes de restauration et d'entretien de cours d'eau, le champ d'intervention de la mission MATAER couvre désormais tous projets en lien avec la gestion des milieux aquatiques et zones humides sur les bassins de la Somme, des Bas champs et du Marquenterre.

Le dispositif s'articule autour de 5 éléments de mission principaux :

- l'assistance pour la mise en œuvre de programmes de travaux sur les cours d'eau,
- l'assistance pour la mise en œuvre de programmes de restauration, préservation et de valorisation des zones humides,
- la restauration de la continuité hydro-écologique,
- le suivi et l'évaluation des interventions,
- l'animation du dispositif.

La mission « MATAER », proposée dans le cadre du présent contrat, est un service mutualisé à l'échelle du bassin versant de la Somme qui bénéficie d'un cofinancement de l'Europe (Fonds FEDER), de l'Agence de l'Eau Artois Picardie et des membres de l'EPTB adhérents.

Il est proposé dans l'attente de la mise en place d'un plan de gestion global à l'échelle de la masse d'eau sur le territoire de la Communauté de communes Nièvre et Somme en coordination avec les EPCI « Gémapiens » concernés.

Monsieur le Vice-Président propose de passer le présent contrat avec l'EPTB Somme – AMEVA en application des dispositions de l'article 5.2 des statuts de l'AMEVA relatif aux missions optionnelles. Par référence à cet article,

*« L'AMEVA peut se voir confier, par délibération de l'organe délibérant de chacun des membres compétents, une ou plusieurs missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage y compris le recours à des missions de maîtrise d'ouvrage déléguée, concourant à l'organisation, au fonctionnement, à la gestion du service public... dans le domaine de l'entretien et de la restauration des cours d'eau. ».*

La Communauté de communes Nièvre et Somme adhère à l'AMEVA et peut donc bénéficier de ce type d'assistance.

**Les éléments de mission sont les suivants :**

L'AMEVA s'engage à apporter son concours technique et administratif de façon à organiser la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des travaux engagés par la Communauté de communes Nièvre et Somme dans le cadre de son programme de restauration et d'entretien des cours d'eau. Le réseau Hydrographique concerné totalise « 35 » km linéaire et est constitué de la rivière Nièvre, la Domart et la Fieffe.

La maîtrise d'ouvrage des travaux suivis dans le cadre de la présente mission d'assistance restera assurée par la Communauté de Communes Nièvre et Somme.

La rémunération pour l'ensemble de ces missions est fixée à 4 137,55 € HT par an.

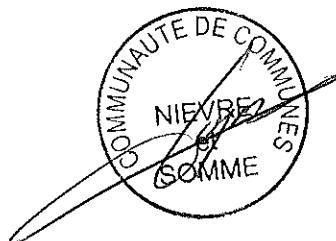
Le présent contrat d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage est conclu pour une période de 2 ans soit 2025-2026

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer le Contrat d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage avec l'AMEVA concernant le dispositif mutualisé « Mission d'Assistance Technique à l'Aménagement et l'Entretien des Rivières (MATAER 2025-2026) aux conditions fixées ci-dessus,
- AUTORISE le Président à signer tout document relatif au bon déroulement de cette affaire.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Président.



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 22 décembre 2025 et de sa publication le 24 décembre 2025.

